



# **Politique Grundfos relative aux droits humains**

**GRUNDFOS** 

Possibility in every drop

# Notre engagement pour les droits humains

Le respect des droits humains fait partie intégrante de notre conception des affaires. Nous reconnaissons qu'il incombe à Grundfos, en tant qu'entreprise, de respecter les droits humains. Notre engagement à respecter les droits humains s'applique à tous les employés Grundfos dans toutes nos entreprises. Nous sommes attachés à promouvoir en permanence une culture respectueuse des droits humains. Par conséquent, nous attendons de nos partenaires commerciaux, ainsi que des fournisseurs et autres acteurs directement liés à nos opérations, produits et services, qu'ils adhèrent à cet engagement, et nous voulons

également promouvoir un comportement responsable tout au long de la chaîne de valeur.

Nous œuvrons au respect des droits humains reconnus au niveau international en conformité avec les orientations de [l'OCDE contenues dans les Principes directeurs pour les entreprises multinationales](#) et les [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains](#) (UNGP - Principes directeurs des Nations Unies). Grundfos approuve entièrement les droits et principes définis dans la [Charte internationale des droits humains](#) et toutes les conventions fondamentales identifiées

dans la [Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail](#). Nous sommes membre signataire du [Pacte mondial des Nations Unies](#) et nous sommes engagés envers ses dix principes depuis 2002.

Nous opérons conformément aux lois applicables et aux réglementations relatives aux droits humains. Lorsque la législation nationale entre en conflit avec les principes de la présente politique, nous nous efforçons d'honorer les principes des droits humains reconnus au niveau international autant que possible, en respectant toujours les lois locales.

## Notre approche

Notre objectif est de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs sur les droits humains et d'y apporter des solutions, que nous en soyons nous-mêmes la cause, que nous y contribuions simplement,

ou que nous y soyons liés d'une manière quelconque, tout en renforçant nos efforts pour fournir un accès à l'eau potable et l'assainissement et pour réduire nos impacts sur le climat. Dans le même

temps, nous créons un lieu de travail favorisant la diversité et l'inclusion dans lequel les personnes se sentent valorisées, respectées et encouragées.



Nous adoptons une approche basée sur les droits humains afin d'exercer une diligence raisonnable identifier, éviter, atténuer et corriger nos impacts réels et potentiels sur les droits humains dans l'ensemble de nos opérations et relations commerciales.

Nous effectuons une analyse annuelle de nos [problématiques relatives aux droits humains](#) et intégrons les leçons de nos efforts et actions, des tendances externes et des modifications significatives dans notre environnement commercial et opérationnel. Nous suivons nos actions et établissons des rapports sur nos progrès à l'aide de notre [Rapport sur le développement durable](#), qui est publiquement accessible à tous les acteurs concernés.

L'entreprise Grundfos est consciente qu'il est essentiel de mener des dialogues respectueux avec les parties concernées afin d'élargir et d'approfondir la compréhension de nos impacts négatifs réels et potentiels sur les droits humains.

Ces détenteurs de droits incluent, sans limitations, les employés de Grundfos, les salariés de la chaîne d'approvisionnement, les partenaires commerciaux, les clients et les communautés dans lesquelles nous évoluons. Nous aspirons à développer les échanges avec les acteurs concernés dans toute notre chaîne de valeur afin de renforcer notre approche de résolution des problèmes critiques concernant les droits humains.

Nous comprenons que le respect de des droits humains est un processus dynamique et permanent, qui demande que nous cherchions sans relâche à améliorer notre gouvernance et nos procédures afin de vivre en conformité avec nos engagements et avec les attentes des parties prenantes.

La perspective de développer et de maintenir une éthique commerciale irréprochable et une conduite des affaires responsable, qui inclut le respect des droits humains, est intégrée dans les politiques et

processus internes de toute l'organisation, notamment dans [nos valeurs](#) et notre [Code de conduite](#).

Tous les employés de Grundfos reçoivent une formation annuelle sur le Code de conduite pour comprendre pourquoi et comment ils doivent maintenir des comportements éthiques et un respect des droits humains sur le lieu de travail et dans nos opérations commerciales.

Nous exigeons que nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux respectent les droits humains, notamment ceux qui sont décrits dans la présente politique et qui sont illustrés dans le [Code de conduite fournisseurs de Grundfos](#). Nous adoptons une approche basée sur ces droits; chaque année, nous suivons et évaluons nos fournisseurs pour garantir une conduite commerciale responsable en matière de droits humains à l'aide de notre système de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

## Notre gouvernance

Dans le cadre de notre gouvernance en matière de développement durable, le Conseil d'administration a supervisé la présente politique, et PDG l'a approuvé. La direction du groupe définit la stratégie, les buts et les initiatives avec

le soutien du Conseil du développement durable Grundfos. Le service du développement durable du groupe gère la supervision opérationnelle de notre système de diligence raisonnable en matière de droits humains.

En collaboration avec le service du développement durable du groupe, nos partenaires de différents services fournissent le soutien nécessaire pour intégrer les droits humains dans notre routine quotidienne.



# Mécanismes de signalement et accès à des voies de recours

Grundfos encourage nos employés à signaler une violation potentielle de la présente politique à leur responsable hiérarchique, le supérieur de leur responsable ou au moyen de la [Plateforme d'alerte](#) de Grundfos, qui est accessible aux partenaires commerciaux tout au long de notre chaîne de valeur, et aux autres parties prenantes. Grundfos interdit les représailles contre les personnes évoquant des préoccupations relatives

aux droits humains ou signalant des violations. Grundfos s'efforce de fournir, ou de coopérer pour permettre un accès aux recours par le biais de procédures judiciaires légitimes et/ou non judiciaires, lorsque nous avons identifié des impacts négatifs sur les droits humains causés par les activités de notre entreprise ou auxquels notre entreprise a pu contribuer. Nous analyserons toutes les remontées d'information ; et prendrons des

mesures appropriées le cas échéant pour atténuer les impacts négatifs réels ou potentiels sur les droits humains et ne bloquerons pas l'accès à des voies de recours. Lorsque nous considérons que Grundfos est directement lié à des impacts négatifs sur les droits humains par nos relations commerciales, nous nous efforcerons de collaborer avec nos partenaires commerciaux pour assurer un traitement approprié suivant les réglementations applicables.



Afin d'obtenir plus d'informations ou des réponses à vos questions concernant la Politique de Grundfos relative aux droits humains, veuillez consulter notre [site web](#).

**Jens Winther Moberg**  
Président  
Assistant Secrétaire Conseil d'administration de Grundfos Holding

**Poul Due Jensen**  
Président du Groupe, PDG

# Annexe

Les droits humains mentionnés dans notre Politique relative aux droits humains comprennent :

- La Charte internationale des droits humains (qui comprend la Déclaration universelle des droits humains et les principaux instruments par lesquels elle a été codifiée : Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).
- Toutes les principales conventions de l'Organisation internationale du travail : La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective (Convention N° 87 et N° 98), l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire (Convention N° 29 et N° 105), l'abolition effective du travail des enfants (Convention N° 138 et N° 182), l'élimination de la discrimination en matière d'embauche et d'emploi (Convention N° 100 et N° 111), un environnement de travail sûr et sain (Convention No. 155 & No. 187).
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies :

## Droits humains

**Principe 1** - Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits humains ;

**Principe 2** - Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits humains.

## Main-d'œuvre

**Principe 3** - Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;

**Principe 4** - Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

**Principe 5** - Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ; et

**Principe 6** - Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

## Environnement

**Principe 7** - Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

**Principe 8** - Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

**Principe 9** - Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## Anti-Corruption

**Principe 10** - Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

- Les conventions de l'OIT sur les normes en matière d'horaires de travail et de santé et de sécurité de ses.
- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.
- Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- Convention de l'OIT N° 169 sur les indigènes et les peuples tribaux et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes.

## Politiques et ambition de Grundfos :

- Code de conduite Grundfos
- Code conduite des fournisseurs Grundfos
- Politique de prévention du harcèlement de Grundfos
- Diversité, équité et inclusion (DE&I) chez Grundfos



**Grundfos Holding A/S**  
Poul Due Jensens Vej 7  
DK-8850 Bjerringbro  
Tel: +45 87 50 14 00  
[www.grundfos.com](http://www.grundfos.com)

